

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS
2018-2019





Publié par Élections Nunavut ©2019

Pour plus d'informations ou pour obtenir des copies de ce rapport dans n'importe laquelle des langues officielles du Nunavut, veuillez contacter :

Élections Nunavut
C.P. 39

41 Sivulliq Ave. Rankin Inlet (Nunavut) X0C 0G0

 800.267.4394

 800.269.1125

 www.elections.nu.ca

 info@elections.nu.ca

1^{er} décembre 2019

L'honorable Simeon Mikkungwak
Président de l'Assemblée législative du Nunavut
926 Federal Road
Iqaluit (Nunavut)
X0A 0H0

Cher Monsieur,

Conformément aux exigences de la *Loi électorale du Nunavut*, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du directeur général des élections pour l'exercice 2018-2019.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Fredlund', is positioned above the printed name and title.

Dustin J. Fredlund
Directeur général des élections

Aperçu

Ce rapport annuel couvre les activités du Bureau du directeur général des élections pour l'exercice 2018-2019. Au cours de cette période, Élections Nunavut a organisé trois référendums sur les options locales en vertu de la *Loi sur les boissons alcoolisées*, entrepris une évaluation de la confidentialité et de la sécurité des renseignements personnels et mené diverses initiatives de sensibilisation en vue de l'élection générale municipale de 2019.

Formation

Élections Nunavut offrira une formation en personne à un directeur du scrutin pour chaque élection. Élections Nunavut a élaboré des plans de formation pour s'assurer que les officiers d'élection sont au courant des changements apportés aux règles d'administration des élections. Des manuels de formation en langage clair ont été élaborés pour permettre aux officiers d'élection de mieux comprendre ce qui est enseigné et comment mettre en œuvre efficacement le contenu de la formation sur le terrain.

Site Web

La présence en ligne d'Élections Nunavut est une source essentielle d'information pour les électeurs, les candidats et les médias. Un travail approfondi a été effectué sur le site Web pour s'assurer que l'information publiée au sujet des élections municipales soit facile à consulter.

Cadre relatif aux renseignements personnels

Nous reconnaissons que la confiance des électeurs dépend en grande partie de la façon dont leurs renseignements personnels sont traités.

Élections Nunavut a le pouvoir, en vertu de la *Loi électorale du Nunavut*, d'obtenir, de conserver et d'utiliser les renseignements personnels obtenus des électeurs en vue d'assurer la tenue des élections et des référendums. Bien que

des organismes publics comme Élections Nunavut aient le pouvoir d'exiger des individus qu'ils fournissent des renseignements personnels, ils ont aussi l'obligation légale et éthique de gérer ces informations de manière responsable.

Élections Nunavut a retenu les services du responsable de la protection des renseignements personnels d'Élections Colombie-Britannique pour l'aider à élaborer un solide cadre de gestion de la confidentialité. En février 2019, le responsable de la protection de la vie privée s'est rendu au bureau d'Élections Nunavut et a aidé à élaborer ce cadre.

Principales recommandations pour la gestion de la confidentialité

- Élaborer, mettre en œuvre et publier un cadre global relatif à la confidentialité;
- Désigner le directeur général des élections à titre de responsable de la protection de la vie privée chargé de toutes les questions liées à la protection de la vie privée;
- Inclure le but des renseignements demandés sur tous les formulaires demandant des renseignements personnels;
- Renforcer l'obligation de rendre des comptes liée à la distribution de la liste électorale aux candidats;
- S'assurer que tous les employés et sous-traitants connaissent et respectent le cadre de confidentialité;
- Renforcer les protections informatiques pour protéger les informations stockées électroniquement.

Référendums locaux sur les boissons alcoolisées

KUGLUKTUK

Le 22 octobre 2018, les résidents de Kugluktuk ont voté pour répondre à la question suivante :

« Êtes-vous en faveur d'arrêter le système actuel de restrictions relatives aux boissons alcoolisées à Kugluktuk et d'avoir un système non restrictif, où seulement les lois générales du Nunavut sur l'alcool s'appliquent? »

462 électeurs ont voté, soit un taux de 67,7 %.
Voici le résultat du référendum :

OUI : 281 (60,8 % des votes exprimés)
NON : 181 (39,2 % des votes exprimés)

Puisque 60 % des votes exprimés étaient en faveur de la question posée, le système existant de restrictions sur les boissons alcoolisées a été aboli, et le Comité d'éducation à la consommation d'alcool dissous.

Élections Nunavut administre les référendums sur les boissons alcoolisées pour le compte de la Division de la gestion des boissons alcoolisées du ministère des Finances conformément aux dispositions de la *Loi sur l'élection des administrations locales*. Pour effectuer un changement, au moins 60 % des votes exprimés doivent être en faveur des règles proposées.

SANIKILUAQ

Le 4 février 2019, les résidents de Sanikiluaq ont voté pour répondre à la question suivante :

« Êtes-vous en faveur de remplacer le régime actuel de prohibition existant à Sanikiluaq et dans le reste des îles Belcher par un régime de quantité limitée? Outre l'application des lois de portée générale du Nunavut en matière de boissons alcoolisées, le régime de quantité limitée limiterait la quantité de boissons alcoolisées pouvant être achetée ou introduite dans la communauté tous les 14 jours de la façon suivante :

- (a) un litre de spiritueux;
- (b) quatre litres de vin
- (c) 18 litres de bière. »

358 électeurs ont voté, soit un taux de 74 %.
Voici le résultat du référendum :

OUI : 134 (37 % des votes exprimés)
NON : 224 (63 % des votes exprimés)

Puisque moins de 60 % des votes exprimés ont répondu OUI, le régime actuel prohibant l'achat d'alcool continuera d'exister à Sanikiluaq.

KUGAARUK

Le 25 février 2019, les résidents de Kugaaruk ont voté pour répondre à la question suivante :

« Êtes-vous en faveur de remplacer le régime actuel de prohibition existant à Kugaaruk par un régime de quantité limitée de bière et de vin et d'interdiction des spiritueux? Outre l'application des lois générales du Nunavut sur les boissons alcoolisées, ce régime :

- (a) interdirait la possession, l'achat ou le transport de spiritueux dans la municipalité; et
- (b) limiterait la quantité de bière et de vin pouvant être achetée ou introduite dans la communauté tous les 7 jours de la façon suivante :
 - (i) quatre litres de vin;
 - (ii) neuf litres de bière.

259 électeurs ont voté, soit un taux de 73 %.
Voici le résultat du référendum :

OUI : 135 (46 % des votes exprimés)
NON : 160 (54 % des votes exprimés)

Puisque moins de 60 % des votes exprimés ont répondu OUI, le régime actuel prohibant l'achat d'alcool continuera d'exister à Kugaaruk.

Coordination avec d'autres organismes

Ministère de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation a collaboré avec Élections Nunavut à l'élaboration des politiques et des procédures pour la tenue des élections des administrations scolaires de district.

Ministère des SCG

Le ministère des Services communautaires et gouvernementaux a collaboré avec Élections Nunavut pour élaborer les politiques et les procédures relatives à la tenue des élections au conseil municipal.

Ministère des Finances

Élections Nunavut a administré trois référendums sur les boissons alcoolisées au nom du ministère des Finances. Le directeur général des élections a assisté à des forums communautaires avec le personnel du Ministère pour ces trois référendums.

Ministère de la Justice

La *Loi électorale du Nunavut* comprend un nouveau régime de dépouillement des votes par les juges de paix pour les élections municipales. Le ministère de la Justice est un partenaire pour s'assurer que les juges de paix locaux sont conscients de leur rôle important dans le cadre des élections municipales.

Élections C.-B.

Le responsable de la protection des renseignements personnels d'Élections C.-B. a fourni un soutien à Élections Nunavut dans l'élaboration du cadre de gestion de la protection des renseignements personnels.

Élections Canada - CCPE

Le directeur général des élections a assisté à la réunion du Comité consultatif des partenaires électoraux (CCPE) organisé par Élections Canada. Cette table ronde de tous les directeurs généraux des élections (fédéral, provinciaux et territoriaux) permet de discuter en personne des pratiques exemplaires et de partager de l'information dans le domaine de l'administration des élections au Canada.

Un membre du personnel d'Élections Nunavut a participé à la séance de formation régionale d'Élections Canada en prévision des élections fédérales de 2019.

Secrétariat de la coordination électorale

Le directeur général des élections est membre du comité consultatif du secrétariat national. Le mandat général du secrétariat est de coordonner le partage d'information et de pratiques exemplaires entre les administrations et de soutenir l'innovation électorale.

Élections Nunavut contribue au financement du secrétariat avec les autres organismes électoraux du Canada.

CSEOT

Le personnel d'Élections Nunavut a participé à une formation offerte par le *Canadian Society for Election Official Training*.

CERL



Élections Nunavut continue de participer financièrement aux activités de ce centre de documentation administré par Élections Manitoba. Ce forum permet aux organismes canadiens de gestion des élections de partager de l'information et des ressources en temps réel.

Élections Nunavut fournit du financement et du soutien pour maintenir cette base de données électorale nationale.

CAEC

Le directeur général des élections a participé à la Conférence des administrateurs d'élection tenue à Saint John's, Terre-Neuve-et-Labrador.

Division de l'état civil



Élections Nunavut continue d'obtenir de l'information concernant les électeurs inscrits décédés ou qui ont annulé leur carte d'assurance-maladie après leur départ du territoire. Le partage de l'information se fait dans le cadre d'un protocole d'entente conclu entre Élections Nunavut et le ministère de la Santé.

Association des municipalités du Nunavut

Le directeur général des élections a participé à l'AGA de l'AMN/AAMN pour transmettre de l'information aux directeurs administratifs et aux maires au sujet des élections municipales de 2019.

Coalition des ASD du Nunavut

Le directeur général des élections a participé à l'AGA de la CASDN pour transmettre de l'information aux délégués au sujet des élections municipales de 2019.

Programmes des visiteurs lors des élections provinciales

Le directeur général des élections a participé au programme des visiteurs organisé par Élections Québec lors des élections provinciales de 2018 au Québec.

Le directeur général des élections a également participé au programme des visiteurs organisé par Élections C.-B. lors du référendum de 2018 sur la réforme électorale.

Deux employés d'Élections Nunavut ont participé au programme des visiteurs organisé par Élections Ontario lors de leur élection provinciale.

Activités prévues en 2019-2020

Élections municipales générales du 28 octobre 2019

Le 1^{er} avril 2019, la *Loi sur les élections des administrations locales* sera abrogée et les élections locales seront harmonisées en les intégrant à la *Loi électorale du Nunavut*. Avec cette transition, Élections Nunavut deviendra responsable de la supervision de 77 élections différentes dans l'ensemble du Nunavut, avec 410 postes à pourvoir lors de la première élection générale municipale.

Les élections ont pour but de pourvoir les postes de 25 maires, 198 conseillers municipaux et 187 membres des administrations scolaires de district, dont cinq membres de la Commission scolaire francophone du Nunavut.

Élections partielles

En vertu de la *Loi électorale du Nunavut*, des élections partielles peuvent être tenues pour les postes de députés et de maires. Élections Nunavut est constamment prêt à administrer de telles élections partielles.

Référendums

Élections Nunavut sera prêt à administrer sur demande les référendums requis en vertu de la *Loi sur les référendums* ou concernant les options locales en vertu de la *Loi sur les boissons alcoolisées*.

Recommandations législatives

Le Bureau du directeur général des élections déposera les recommandations formulées dans le rapport sur le déroulement de la cinquième élection générale et dans le rapport annuel 2017-2018.

ANNEXE A Rapport budgétaire

Bureau du directeur général des élections Rapport budgétaire pour la période finissant le 31 mars 2019 Exercice 2018-2019



ᓄᓇᓂᓪᓴ ᐱᓕᓕᓕᓂᓄᓪᓂᓪ
Nunavut Maligaliurvia
Legislative Assembly of Nunavut
Assemblée législative du Nunavut

DESCRIPTION	Budget	Montant dépensé	Solde
Salaires des employés permanents	635 000	726 900	(91 900)
Salaires des employés temporaires	0	90 600	(90 600)
TOTAL DES SALAIRES	635 000	817 500	(182 500)
Frais de déplacement et de transport	80 000	63 200	16 800
Matériel et fournitures	75 000	3 700	71 300
Achat de services	80 000	53 500	26 500
Services publics	0	0	0
Services contractuels	270 000	298 200	(28 200)
Honoraires et paiements	40 000	13 900	26 100
Autres dépenses	77 000	200	76 800
Biens matériels	0	0	0
Ordinateurs et logiciels	27 000	51 700	(24 700)
TOTAL DES AUTRES DÉPENSES	624 000	484 400	164 600
Budget total	1 284 000	1 301 900	(17 900)

